



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-sixième session

31 mai-24 juin 2016

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-sixième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Aleg Yermalovich (Bélarus)

Additif

Rapport(s) du Corps commun d'inspection

[Point 5]

Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies

1. À sa 7^e séance, tenue le 2 juin 2016, le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'Inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies » (A/70/686), ainsi que les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la Coordination (CCS) s'y rapportant (A/70/686/Add.1).

2. L'Inspectrice Sukai Prom-Jackson a présenté le rapport du Corps commun et répondu aux questions posées au cours de son examen par le Comité. Un représentant du secrétariat du Conseil a présenté le rapport contenant les observations de ce dernier et celles du Secrétaire général et a répondu aux questions posées.

Débat

3. Le Corps commun d'Inspection, qui constitue le seul organe de contrôle externe indépendant du système des Nations Unies, a été félicité pour ses travaux. Il a été encouragé à continuer de présenter des rapports pour examen au Comité, conformément au mandat de ce dernier. L'intervenant a par ailleurs souligné que le Secrétaire général devait appliquer toutes les recommandations qui avaient été approuvées par l'Assemblée générale ou par des organes directeurs pertinents et que



des explications détaillées devaient être fournies à propos des éventuels retards d'exécution.

4. Le rapport du Corps commun a également été accueilli avec intérêt. Plusieurs délégations se sont félicitées en particulier de son approche « critique » et « franche ». Elles ont apprécié son caractère exhaustif, même s'il ne comportait pas d'analyse des fonctions d'évaluation intégrées des départements du Secrétariat ni des commissions régionales, qui avaient récemment fait l'objet d'une étude conduite par le Secrétariat lui-même. Dans l'ensemble, les délégations ont accueilli favorablement les recommandations formulées dans le rapport et avaient hâte de pouvoir les examiner en détail.

5. Plusieurs délégations ont souligné que, pour que la fonction d'évaluation de l'Organisation atteigne les objectifs fixés et donne des résultats, il faudrait constamment l'améliorer et la perfectionner. Le Corps commun d'inspection a de même été engagé à renforcer ses activités d'évaluation et des précisions ont été demandées à propos de ce que les États Membres pourraient faire pour lui faciliter la tâche. Par ailleurs, il lui a été demandé quelles mesures les organismes les moins bien notés pourraient prendre pour s'attaquer à leurs problèmes.

6. Des délégations ont noté avec inquiétude qu'en mettant en place leurs fonctions d'évaluation respectives, les organismes avaient prioritairement répondu aux exigences en matière de responsabilisation sans prendre pleinement en compte d'autres éléments importants, tels que le développement d'une culture de l'évaluation et l'utilisation de l'évaluation comme outil d'apprentissage. À cet égard, des délégations ont insisté sur la nécessité de parvenir à un équilibre entre les exigences en matière de responsabilisation et les autres éléments.

7. Des délégations sont revenues sur le constat d'inadéquation entre, d'une part, le niveau d'engagement et, d'autre part, les besoins croissants en matière d'évaluation et l'importance accrue que revêt la fonction d'évaluation. De l'avis d'une délégation, le rapport aurait donné à entendre que la fonction d'évaluation n'avait pas été prise suffisamment au sérieux dans l'ensemble du système des Nations Unies. D'aucuns ont rappelé que le Comité avait déjà formulé une recommandation à ce sujet, notamment que le renforcement des fonctions d'évaluation continuait de se heurter à d'importants obstacles et qu'il était nécessaire que les entités du Secrétariat allouent des ressources adéquates aux activités d'évaluation et veillent à ce que les membres du personnel auxquels celles-ci étaient confiées possèdent les compétences nécessaires.

8. Plusieurs questions ont été posées à propos du niveau des ressources allouées à la fonction d'évaluation, notamment du niveau des ressources nécessaires pour doter le Corps commun de capacités accrues pour s'acquitter de cette fonction. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait consacrer davantage de ressources à cette fonction, mais d'autres ont évoqué les contraintes budgétaires et rappelé qu'une analyse coût-profit détaillée devait être conduite au cas par cas. Une délégation a également proposé de financer cette fonction au moyen des ressources disponibles, compte tenu des enseignements qu'on pouvait tirer et des économies qu'on pouvait réaliser en consacrant des ressources à l'évaluation. Une délégation a demandé s'il existait des pratiques exemplaires en la matière.

9. Une délégation a douté que le manque de ressources constitue le principal obstacle au renforcement de la fonction d'évaluation. Citant les données figurant

dans le rapport à propos du niveau de développement de cette fonction et des ressources consacrées à l'évaluation, une délégation a estimé qu'il ne semblait pas exister de corrélation entre les unes et les autres. Des précisions ont été demandées à propos de certains chiffres cités dans le rapport, notamment du niveau de financement de la fonction d'évaluation exprimé en pourcentage du montant des dépenses de chaque organisme et de la justification de l'objectif de 3 % préconisé.

10. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'indépendance de la fonction d'évaluation, notamment de la nomination et du mandat des chefs des services d'évaluation, de leur diversité et de leurs qualifications professionnelles. En ce qui concerne le recrutement, il a été noté que le rapport n'évoquait pas la réduction du décalage entre hommes et femmes. Des précisions ont été demandées sur les conséquences de la répartition des postes de direction des services d'évaluation des 24 organismes membres du Corps commun, qui étaient occupés à 85 % par des personnes en provenance de pays développés, dont 75 % d'hommes et 38 % d'auditeurs.

11. Concernant le faible degré d'utilisation des rapports d'évaluation aux fins prévues dans la plupart des organismes, des précisions ont été demandées quant aux mesures qui pourraient être prises pour remédier à cette situation et pour renforcer l'utilité globale des évaluations.

12. Des délégations ont estimé qu'il faudrait décentraliser les fonctions d'évaluation et instaurer un état d'esprit propice à leur exercice. À cet égard, des délégations ont souligné qu'il avait été rendu compte de toutes les évaluations décentralisées dans le rapport annuel de l'organisation sur l'évaluation afin de mettre en relief les ressources en connaissances de l'Organisation des Nations Unies et la large participation de son personnel à l'instauration d'une culture de l'apprentissage et de l'évaluation. Il a été demandé si les enseignements tirés de l'expérience avaient été communiqués aux chefs de secrétariat. Une délégation a insisté à cet égard sur l'importance de la collaboration étroite de la haute direction avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

13. Une délégation a demandé des précisions sur les observations que le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat avaient formulées à propos du rapport du Corps commun et à la suite desquelles les organismes avaient noté que certaines des recommandations ayant trait à des activités d'évaluation décentralisées risquaient de poser problème aux organisations de grande taille basées sur le terrain et dotées de mandats complexes. En particulier, des éclaircissements ont été demandés concernant la nature des problèmes évoqués.

14. Une délégation a demandé comment les avis des organismes avaient été pris en compte lors de l'application des recommandations. Des éclaircissements ont en outre été demandés à propos des mesures qui pourraient être prises ultérieurement et de la suite à donner au rapport du Corps commun.

Conclusions et recommandations

15. Le Comité a décidé de reporter à sa cinquante-septième session l'examen du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Analyse de la fonction d'évaluation dans le système des Nations Unies » (A/70/686), ainsi que les observations du Secrétaire général et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la Coordination s'y rapportant (A/70/686/Add.1).